REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR COMMUNE DE PICHANGES CANTON IS-SUR-TILLE

Pour rappel: L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1er juillet 2022, le compte rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'Organe Délibérant qui sera affichée en mairie dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal. Le recueil des actes administratifs est, quant à lui, abrogé.

Le compte rendu est remplacé par le Procès-Verbal signé par le Maire et le Secrétaire de séance qui sera consultable en Mairie après approbation lors du prochain Conseil Municipal.

Pour la séance du Conseil Municipal du mardi 27 mai 2025, retrouvez:

La liste des délibérations de l'Organe Délibérant :

- Approbation du procès-verbal du 28 avril 2025,
- Délibération 2025-24 : Choix du devis " travaux des aménagements des entrées d'agglomération ",
- Délibération 2025-25 : Demande de subvention " Conseil Départemental Plan Marshall Voirie communale ",
- Délibération 2025-26 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- Délibération 2025-27 : Renouvellement bail "Terre communale".